



Arrêté préfectoral n°2022- 308

autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture d'un recrutement sans concours d'adjoints administratifs des administrations de l'État au ministère de l'intérieur, à l'administration supérieure des îles Wallis et Futuna

**Le Préfet des îles Wallis et Futuna
Officier de l'ordre national du Mérite**

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L. 326-1 ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;

Vu le décret n°2006-1780 du 23 décembre 2006 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 mars 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté ministériel du 22 avril 2022 fixant au titre de l'année 2022 le nombre et la répartition géographique des postes offerts aux recrutements sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Sur proposition du secrétaire général ;

Arrête

Article 1^{er}

Un recrutement sans concours pour l'accès au grade d'adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer est organisé dans le ressort de l'administration supérieure des îles Wallis et Futuna. Le nombre de poste à pourvoir est de sept (7).

Article 2

La date d'ouverture des inscriptions est fixée au **vendredi 6 mai 2022 à 12h00** (heure locale).

La date de clôture des inscriptions est fixée au **lundi 30 mai 2022 à 12h00** (heure locale), terme de rigueur.

Article 3

Les auditions par le comité de sélection se dérouleront à partir du **lundi 13 juin 2022**.
Le centre d'examen est à Wallis.

Article 4

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du service des ressources humaines – bureau Etat de l'administration supérieure des Îles de Wallis et Futuna, Havelu - Mata'Utu 98600 Wallis et Futuna, et à l'adresse électronique suivante : srh-wf@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr

Article 5

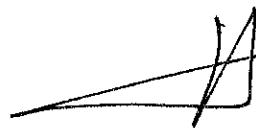
L'avis de recrutement fera l'objet d'une publicité dans les conditions prévues à l'article 3-2 du décret du 11 mai 2016 modifié susvisé.

Article 6

Le secrétaire général et la cheffe du service des ressources humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de Wallis et Futuna.

Fait le - 6 MAI 2022

Le préfet



Hervé JONATHAN

